

**PROCÈS-VERBAL**

Séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 12 janvier 2021 à 19h par téléconférence et à huis clos aux citoyens

**Présences :**

Les conseillers Mme Aline Trudel, MM. Michel Proulx, Serge Clément, Bernard Daoust, Louis Thauvette et Marcel Guérin, sous la présidence du maire, M. Raymond Larouche

**Sont également présents :**

M. Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire trésorier agissant à titre de secrétaire de la séance  
Mme Chantal Primeau, adjointe à la direction générale et greffe

***En raison des risques toujours présents face à la COVID-19 et la recrudescence de cas positifs actuellement, cette séance se fera à huis clos et sera enregistrée et publiée sur le site internet de la Municipalité***

***Certificat de signification***

*Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire atteste la réception de l'avis requis par l'article 156 du Code municipal par tous les membres du Conseil.*

Ayant constaté le quorum, le président d'assemblée, M. Raymond Larouche, déclare la séance légalement ouverte.

**2021-01-01 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 12 janvier 2021**

Il est proposé par Aline Trudel  
Appuyé par Serge Clément  
Et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 12 janvier 2021 comme suit:

Moment de réflexion

**Ordre du jour**

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 12 janvier 2021
2. **Affaires financières**
  - 2.1 Financement pour règlements d'emprunts numéros 311-2008, 303-2007, 316-2009, 380-2014, 385-2015, 386-2015, 421-2018, 430-2018, 437-2019, 442-2019, 443-2019, 454-2020 et 411-2017
    - 2.1.1 Soumissions pour l'émission d'obligations
    - 2.1.2 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 240 000 \$ qui sera réalisé le 26 janvier 2021
  - 2.2 Réalisation complète de l'objet des règlements

### **3 Affaires municipales**

#### **3.1 Approbation des actions municipales en situation de pandémie COVID-19**

#### **Période de questions sur les points à l'ordre du jour uniquement**

#### **Parole au Conseil**

#### **Levée de la séance**

**Adopté à l'unanimité**

#### **2021-01-02 Financement pour règlements d'emprunts numéros 311-2008, 303-2007, 316-2009, 380-2014, 385-2015, 386-2015, 421-2018, 430-2018, 437-2019, 442-2019, 443-2019, 454-2020 et 411-2017 Soumissions pour l'émission d'obligations**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 311-2008, 303-2007, 316-2009, 380-2014, 385-2015, 386-2015, 421-2018, 430-2018, 437-2019, 442-2019, 443-2019, 454-2020 et 411-2017, la Municipalité des Cèdres souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 26 janvier 2021, au montant de 3 240 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

#### **1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.**

211 000 \$	0,55000 %	2022
214 000 \$	0,65000 %	2023
217 000 \$	0,70000 %	2024
220 000 \$	0,90000 %	2025
2 378 000 \$	1,00000 %	2026

Prix : 98,84700

Coût réel : 1,23624 %

#### **2 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.**

211 000 \$	0,45000 %	2022
214 000 \$	0,55000 %	2023
217 000 \$	0,65000 %	2024
220 000 \$	0,80000 %	2025
2 378 000 \$	1,00000 %	2026

Prix : 98,71300

Coût réel : 1,25500 %

### 3 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

211 000 \$	0,45000 %	2022
214 000 \$	0,55000 %	2023
217 000 \$	0,70000 %	2024
220 000 \$	0,80000 %	2025
2 378 000 \$	1,00000 %	2026

Prix : 98,42594

Coût réel : 1,32631 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par Michel Proulx  
Appuyé par Louis Thauvette  
Et résolu

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 240 000 \$ de la Municipalité des Cèdres soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

**Adopté à l'unanimité**

**2021-01-03** *Financement pour règlements d'emprunts numéros 311-2008, 303-2007, 316-2009, 380-2014, 385-2015, 386-2015, 421-2018, 430-2018, 437-2019, 442-2019, 443-2019, 454-2020 et 411-2017*  
*Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 240 000 \$ qui sera réalisé le 26 janvier 2021*

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité des Cèdres souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 240 000 \$ qui sera réalisé le 26 janvier 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
311-2008	429 100 \$
303-2007	171 900 \$
316-2009	214 500 \$
380-2014	123 500 \$
385-2015	298 500 \$
386-2015	230 900 \$
421-2018	468 000 \$
430-2018	79 800 \$
437-2019	5 000 \$
442-2019	933 800 \$
443-2019	90 000 \$
454-2020	150 000 \$
411-2017	45 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 311-2008, 303-2007, 380-2014, 385-2015, 386-2015, 421-2018, 430-2018, 437-2019, 442-2019, 443-2019, 454-2020 et 411-2017, la Municipalité des Cèdres souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Bernard Daoust  
Appuyé par Aline Trudel  
Et résolu

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 26 janvier 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 26 janvier et le 26 juillet de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE VAUDREUIL-SOULANGES  
100, BOUL. DON-QUICHOTTE  
ILE-PERROT, QC  
J7V 6L7

8. Que les obligations soient signées par le maire et le secrétaire-trésorier. La Municipalité des Cèdres, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 311-2008, 303-2007, 380-2014, 385-2015, 386-2015, 421-2018, 430-2018, 437-2019, 442-2019, 443-2019, 454-2020 et 411-2017 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 26 janvier 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**Adopté à l'unanimité**

#### **2021-01-04 Réalisation complète de l'objet des règlements à coût moindre**

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENTU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt :

Il est proposé par Aline Trudel  
Appuyé par Louis Thauvette  
Et résolu

QUE la Municipalité des Cèdres modifie les règlements, tel indiqué au tableau détaillé formant l'annexe de la présente résolution, de la façon résumée suivante :

NO DE RÈGLEMENT	MONTANT DE L'EMPRUNT	DÉPENSES TOTALES	SOLDE RÉSIDUAIRE
380-2014	220 000\$	155 295\$	64 705\$
365-2014	292 947\$	212 000\$	80 947\$
422-2018	279 000\$	266 000\$	13 000\$

QUE la Municipalité des Cèdres informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution;

Que la Municipalité des Cèdres demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

L'annexe formant le tableau détaillé joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

**Adopté à l'unanimité**

**2021-01-05 Ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 / approbation des actions municipales prises afin de prévenir la contagion : mise à jour**

ATTENDU le nouveau décret ministériel numéro 2-2021 du 8 janvier 2021 relatif aux mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QUE ce nouvel arrêté renouvelle l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 8 février 2021;

ATTENDU la pertinence de mettre à jour les actions municipales sur son territoire afin d'amoinrir tout risque de contagion;

Il est proposé par Bernard Daoust  
 Appuyé par Aline Trudel  
 Et résolu

D'APPROUVER les actions municipales suivantes :

ACTIVITÉ	DATE	CTION
<b>Hôtel de ville</b>	Depuis le 18 décembre 2020	Maintien du niveau 2 d'accès (ouvert sur rendez-vous)
	Du 8 janvier 2021	75% du personnel de bureau en mode télétravail
<b>Bibliothèque</b>	Depuis le 5 octobre 2020	Maintien au niveau 3 d'accès/prêt sans contact / horaire réduit
	Du 8 janvier 2021	Accès aux ordinateurs et tables de travail pour les étudiants sur réservation et avec distanciation sociale
<b>Pavillon des Bénévoles (salles)</b>	Depuis le 14 avril 2020	Maintien de la fermeture jusqu'à nouvel ordre
<b>Maison des jeunes</b>	Depuis le 1 <sup>er</sup> octobre 2020	Maintien de la fermeture des locaux jusqu'à nouvel ordre
<b>Local des Fermières</b>	Du 8 janvier 2021	Maintien de la fermeture du local des fermières
<b>Patinoires municipales</b>	Depuis le 7 janvier 2021	Mesures sanitaires seront appliquées – nombre

		limité de présence dans la chambre des patins et sur la glace
--	--	---

**Adopté à l'unanimité**

**Période de questions allouée aux citoyens**

*Début de la période :* aucune question

*Fin de la période de questions :* aucune question

**Parole au Conseil**

Les membres du Conseil ont la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au Conseil.

**2021-01-06 Levée de la séance extraordinaire**

ATTENDU QUE les points à l'ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé par Michel Proulx  
Appuyé par Louis Thauvette  
Et résolu

QUE la présente séance extraordinaire soit levée à 19h30.

**Adopté à l'unanimité**

Raymond Larouche  
Maire

Jimmy Poulin  
Secrétaire-trésorier